MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE 1, session 2023

Le président de l'université Toulouse Capitole,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice systèmes et réseaux, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE 1, au titre de l'année 2023 :

Madame ALALINARDE Agnès, admenesr, présidente, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Monsieur ARMENGAUD Christian, igr, vice-président, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Monsieur BABUT Nicolas, igr, expert, Ministère de l'éducation Nationale, de la jeunesse, Paris.
Monsieur MONTANE Sylvain, ige, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Madame SILVAIN Caroline, ige, Université Toulouse, Toulouse.
Madame BONHOURE Brigitte, ige, suppléante, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Toulouse, le 04/09/2023

Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Le Président de l'Université,

Hugues KENFACK